

MEMBRES CORPORATIFS

Une preuve de l'incorporation (lettres patentes et règlements généraux).

La présentation d'un projet de création ou de diffusion, s'il s'agit d'un collectif d'artistes.

Une résolution du CA ou une lettre de la direction générale de l'organisme attestant du nom des trois (3) représentant.e.s de son organisation.

Une preuve de réalisation de sa mission dans un contexte de création, production, diffusion ou prestation de services.
Il peut s'agir d'un contrat ou d'une lettre d'entente avec un tiers.

Une attestation de la reconnaissance par les pairs
(lettre d'obtention de subvention, prix, lettre de recommandation par un pair etc.).

Pour les compagnies de création, de production et de diffusion une preuve visuelle
(portfolio, lien vidéo et/ou site web) des œuvres créées ou diffusées.